

PLAN FRANCE RELANCE

LA MANCHE RECONNUE POUR SON DYNAMISME TERRITORIAL EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Même si le taux d'équipement des Français et le niveau général de compétence progressent, treize millions de Français demeurent éloignés du numérique et se sont d'ailleurs trouvés confrontés à des difficultés accrues dans leur vie quotidienne lors du confinement. Dans un contexte de dématérialisation croissante des services et de généralisation des usages numériques, des démarches d'accompagnement des habitants doivent s'engager pour améliorer leur quotidien et accompagner leurs parcours d'accès aux droits sociaux. Lundi 18 janvier 2021, Cédric O, Secrétaire d'Etat chargé de la transition numérique et des communications électroniques, a annoncé officiellement lors de sa venue dans la Manche, que la candidature portée par le Département dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'État, était retenue. Le Département réaffirme ainsi son implication pour rendre le numérique accessible à tous les Manchois.

LA MANCHE RETENUE DANS LE CADRE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'ACCUEIL DE CONSEILLERS NUMÉRIQUES

Le Secrétaire d'Etat chargé de la transition numérique et des communications électroniques, Cédric O, est venu dans la Manche le 18 janvier 2021 pour annoncer officiellement que la candidature portée par le Département de la Manche dans le cadre de l'appel à Manifestation d'intérêt sur le recrutement et l'accueil de conseillers numériques relatif au Plan de relance, avait été retenue et qu'il souhaite que le Département coordonne le déploiement des conseillers numériques dans la Manche. Relevé de décisions :

- **Le Département, fédérateur et coordinateur pour le déploiement de conseillers numériques**

Lors d'une rencontre avec le secrétariat d'État au numérique en décembre 2020, le **Département, de par son expertise reconnue**

et sa connaissance des enjeux du territoire, a été encouragé à jouer le rôle de coordonnateur et fédérateur pour le déploiement de conseillers numériques sur le territoire. Il assurera ce rôle pour une meilleure visibilité de la stratégie départementale, une lisibilité de l'offre de service, et la garantie de la répartition géographique des offres en médiation numérique. Une complémentarité des offres avec les espaces publics numériques sera ainsi recherchée.

L'engagement de coordonnateur du Département garantit aux collectivités et acteurs de la Manche qui ont candidaté pour accueillir un conseiller numérique, que leur candidature sera retenue prioritairement par l'Etat.

- **Le recrutement de conseillers numériques sur le territoire**

Concrètement, le Département embauchera dix conseillers numériques : un par centre médicosocial, soit neuf conseillers, ainsi qu'un conseiller à la bibliothèque

départementale. Aussi, un recueil de besoins est en cours auprès des EPCI, missions locales, espaces France services, médiathèques, etc. Chaque structure accueillante portera le(s) contrat(s) de travail et sera intégrée au comité de pilotage départemental de l'accessibilité numérique dans une logique de coordination.

→ Des espaces de médiation numériques installés dans les centres médicosociaux (CMS) permettront de construire une meilleure articulation entre l'accueil physique, téléphonique et l'accompagnement au numérique. Les conseillers numériques seront personnes ressources pour les habitants, sur demande des assistants médico-sociaux ou des travailleurs médico-sociaux, notamment pour les accompagner dans leurs démarches d'accès aux droits et lutter contre l'exclusion numérique.

[Le territoire de solidarité du Val de Vire a accueilli un service civique du 15 octobre 2018 au 30 juin 2019 afin de créer une possibilité pour le public d'utiliser au sein du CMS des outils numériques pour l'accès aux droits sociaux. Cette expérience montre que les demandes sont réelles et multiples : utilisation et création d'une boîte mail, création de curriculum vitae et lettre de motivation, inscription à pôle emploi, diverses créations de compte, etc.]

→ Les bibliothèques sont des lieux de proximité identifiés par les habitants et l'ANCT pour accéder à internet, s'informer, réaliser des diverses démarches et d'acquérir une culture numérique. Cependant, les bibliothèques de la Manche sont aujourd'hui peu nombreuses à proposer des actions d'accessibilité numérique et d'éducation aux médias par manque de compétences ou de temps. Professionnels et bénévoles des bibliothèques comptent sur l'action de la bibliothèque départementale de la Manche (BDM) pour les accompagner dans ce développement.

En recrutant un conseiller numérique à l'échelle départementale pour les

bibliothèques, le Département lancera une dynamique d'accessibilité numérique et d'EML très forte dans les bibliothèques. Le conseiller numérique, en poste à la bibliothèque départementale, se verrait confier deux missions :

- animer régulièrement des ateliers de groupe (en tenant compte des consignes sanitaires) et des accompagnements individualisés pour les habitants dans une dizaine de bibliothèques volontaires, dans des zones non couvertes. Le conseiller numérique aurait l'appui de l'équipe de la bibliothèque pour mener des ateliers sur une ou plusieurs des thématiques suivantes : messagerie électronique, réseaux sociaux, démarches administratives, offre culturelle numérique, gestion des données personnelles, techniques de vérification de l'information, connaissance des usages numériques pour les jeunes ;

- former les bibliothécaires bénévoles ou salariés peu qualifiés à l'utilisation du numérique dans le quotidien. L'objectif serait de les familiariser à ces outils aussi bien pour leur usage personnel que pour un usage professionnel ou bénévole d'accompagnement des usagers dans leur navigation internet à la bibliothèque. L'encadrement du conseiller numérique serait assuré par l'équipe de la BDM.

Le Département, déjà engagé dans le déploiement des « pass numériques »

En juillet 2019, le Département de la Manche était retenu candidat pour le déploiement de pass numériques s'inscrivant dans la stratégie nationale pour un numérique inclusif. Ce dispositif, qui se matérialise par des carnets de cinq chèques, donne aux bénéficiaires le droit d'accéder sur prescription, dans des lieux préalablement qualifiés, à des services d'accompagnement numérique. Les premiers ateliers pourront démarrer à la mi-janvier 2021. Cette action se réalise avec la participation de la CAF, la CPAM, la MSA, le CCAS de Coutances, Astres services, Familles rurales, la préfecture, et le groupe La poste.

LE PLAN FRANCE RELANCE ET L'AMI PORTÉS PAR L'ÉTAT : PRÉSENTATION

▪ Le plan France relance : rapprocher le numérique du quotidien des Français

Pour rappel, le gouvernement a annoncé, le 17 novembre dernier, le détail des mesures en faveur de l'inclusion numérique dans le cadre du plan France relance où 250 millions d'euros seront mobilisés au niveau national en agissant sur trois axes :

- 4 000 conseillers numériques formés proposant des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des Français ;
- un soutien aux réseaux de proximité qui proposent des activités numériques, par la conception de dispositifs qui facilitent la formation des habitants ;
- des outils simples et sécurisés indispensables aux aidants (travailleurs sociaux, agents de collectivité territoriale, etc.) pour leur permettre de mieux accompagner les Français qui ne peuvent pas faire leurs démarches administratives seuls

▪ Un appel à manifestation (AMI) pour le recrutement de conseillers numériques

Cet appel à manifestation est la déclinaison opérationnelle du premier axe de ce plan de relance : le recrutement, la formation et le déploiement en activité de 4 000 conseillers numériques. Il a pour but de combler le déficit constaté de professionnels de l'accompagnement au numérique.

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) permet aux collectivités et groupements de candidater pour devenir structure accueillante (et chargée de porter le contrat de travail) d'un ou de plusieurs conseillers qui seront entièrement affectés sur des missions d'accessibilité numérique. L'État prend en charge le financement des postes avec une aide modulée selon la durée du contrat souhaitée : l'équivalent de 100 % du SMIC (rémunération minimale requise) sur deux ans ou 70 % sur trois ans ; soit une subvention de 50 000 euros par poste qui sera versée en trois tranches. Une plateforme pour déposer les candidatures, que ce soit celles des futurs conseillers numériques ou des collectivités accueillantes, a été lancée.

Après formation, également prise en charge par l'État, les conseillers numériques auront la responsabilité de former des citoyens aux usages numériques du quotidien (échanger avec des proches, suivre la scolarité de son enfant, acheter en ligne, travailler à distance, consulter un médecin), mais aussi à la dimension citoyenne du numérique (protéger ses données, vérifier les informations), depuis des lieux de passages et de proximité où ils seront affectés (bibliothèques, mairies, France services, centres sociaux, etc).

CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

Alexandra de Saint Jores
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96
alexandra.desaintjores@manche.fr